

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	SAINTE ROSE MARIE SAINTE WILL
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	972F0079 <i>Sainte Rose Marie Sainte Will</i>
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	9 SECURITE QUARTIER GASHETTE 97231 - LE ROBERT
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S972Z074
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	04/11/2024
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay <i>Frederic Lafay</i>

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	4	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE : 04/11/2026
----------------------	--------------------------------------

Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.
 NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



Contrôleur : **SAINTE ROSE MARIE SAINTE WILL**

VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EY553GC Catégorie de véhicule : M1 Energie : GAZOIL
Date de mise en circulation : 18/06/2018 N° PV : 24008683

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
24007902	06/06/2024	RAS
24007914	06/06/2024	RAS
24007921	07/06/2024	RAS
24007926	07/06/2024	RAS
24007971	17/06/2024	RAS
24007978	18/06/2024	RAS
24008003	24/06/2024	RAS
24008009	25/06/2024	RAS
24008023	28/06/2024	RAS
24008035	29/06/2024	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : **SAINTE ROSE MARIE SAINTE WILL**



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES		
Généralités		
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	



Contrôleur : **SAINTE ROSE MARIE SAINTE WILL**

RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	Fonction 1 - Équipements de freinage	
	<p>2.3.1.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 1.1.14. Tambours de freins, disques de freins : Mauvaise méthode de contrôle des disques de freins.</p>	NON CONFORMITÉ
	Fonction 2 - Direction	CONFORME
	Fonction 3 - Visibilité	CONFORME
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	
<p>2.3.5.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 5.1.3. Roulements de roues : Mauvaise méthode du contrôle des roulements.</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis		
<p>2.3.6.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i></p> <p>➤ 6.1.7. Transmission : Mauvaise méthode du contrôle de la transmission.</p>	NON CONFORMITÉ	
Fonction 7 - Autres matériels		CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : **SAINTE ROSE MARIE SAINTE WILL**



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE		
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur	
MODALITES FINALES		CONFORME
	<p>2.4.1.2. - <i>Pondération non appliquée ou non-respect des conditions de pondération lorsque les conditions physiques de la réalisation des essais de freinage sont altérées</i></p> <p>➤ Manipulation véhicule : Pondération non appliqué lors du passage du banc de freinage.</p>	NON CONFORMITÉ